

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PLAN D'ACTION 2023-2026

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : UNE VOIE VERS LA PARTICIPATION ACTIVE
DES PERSONNES HANDICAPÉES AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,
SOCIAL, CULTUREL ET DURABLE DU QUÉBEC

BILAN 2023-2024 ET MISE À JOUR 2024-2025



Coordination et rédaction

Direction des politiques, de la veille et de l'amélioration continue
Direction générale de la planification et de la performance

Pour information

Renseignements généraux
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1337
Ligne sans frais : 1 877 266-1337

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-555-00301-9 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

Table des matières

Liste des sigles	v
1. Introduction	1
2. Élaboration du Plan d'action et suivi de la mise en œuvre	2
2.1. Comité de suivi	2
2.2. Comité-conseil	4
2.3. Adoption du Plan d'action	4
3. Bilan 2023-2024	5
3.1. Aperçu des engagements	5
3.2. Actions liées à l'accès aux études supérieures, à la réussite et aux transitions	6
3.3. Actions liées aux services à la population	22
3.3.1. Communication	22
3.3.2. Traitement des plaintes	22
3.4. Actions menées à titre de gestionnaire d'un organisme public	24
3.4.1. Accessibilité et inclusion au Ministère	24
3.4.2. Coordination gouvernementale	31
4. Mise à jour 2024-2025	32
4.1. Actions liées à l'accès aux études supérieures, à la réussite et aux transitions	32
4.2. Actions liées aux services à la population	48
4.2.1. Communication	48
4.2.2. Traitement des plaintes	50

4.3. Actions menées à titre de gestionnaire d'un organisme public	51
4.3.1. Accessibilité et inclusion au Ministère	51
4.3.2. Coordination gouvernementale	59
5. Références	60

Liste des sigles

APTE : Accompagnement personnalisé pour la transition vers l'emploi

AQICESH : Association québécoise interuniversitaire des conseillers aux étudiants en situation de handicap

ATIC : Aides technologiques à l'information et à la communication

CCSI : Centre collégial de soutien à l'intégration

DAED : Direction des affaires étudiantes et de la diversité

DAFE : Direction de l'adéquation formation-emploi

DAGFRI : Direction de l'architecture, de la gouvernance et du financement des ressources informationnelles

DAIP : Direction de l'accès à l'information et des plaintes (*ancienne direction*)

DAIPRPE : Direction de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

DDES : Direction du développement et de l'entretien des systèmes

DEDI : Direction de l'expertise et du développement des infrastructures

DEU : Direction de l'enseignement universitaire

DFGP : Direction de la formation générale et préuniversitaire

DFT : Direction de la formation technique

DGC : Direction générale des communications

DGFRI : Direction de la gouvernance et du financement des ressources informationnelles (*ancienne direction*)

DIRM : Direction des interventions régionales et du maillage

DPAFER : Direction des programmes d'accessibilité financière aux études et des recours (*ancienne direction*)

DPBSF : Direction des programmes, des bourses et du soutien financier

DPM : Direction de la performance ministérielle

DPVAC : Direction des politiques, de la veille et de l'amélioration continue

DRH : Direction des ressources humaines

DRIES : Direction de la recherche et de l'innovation en enseignement supérieur

DRPNI : Direction des relations avec les Premières Nations et les Inuit

DRTN : Direction des relations du travail et des négociations

DSC : Direction du service à la clientèle

DSCA : Direction de la stratégie et de la capacité d'accueil

DSGBSM : Direction du Secrétariat général et bureau de la sous-ministre

DSI : Direction de la sécurité de l'information

DSO : Direction des services aux occupants

DSOA : Direction de la stratégie, des opérations et de l'architecture (*ancienne direction*)

DSOEMT : Direction des services aux occupants et de l'évolution des milieux de travail (*ancienne direction*)

DTN : Direction de la transformation numérique

MEQ : Ministère de l'Éducation

MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux

OPHQ : Office des personnes handicapées du Québec

PANACHE : Programme d'accompagnement à la nouvelle adaptation aux compétences en hautes études

PARES : Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur

PASME : Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur

SQI : Société québécoise des infrastructures

TEVA : Transition de l'école vers la vie active

1. Introduction

La *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E-20.1) [ci-après nommée « *Loi* »] prévoit que chaque ministère ou organisme qui emploie au moins 50 personnes, à l'exception notamment des établissements d'enseignement, doit produire et rendre public annuellement un plan d'action visant à donner aux personnes en situation de handicap un meilleur accès aux documents et aux services qu'il offre. La *Loi* permet toutefois aux ministères et aux organismes d'échelonner leur plan d'action sur une plus longue période que celle prévue, à condition qu'ils produisent annuellement un bilan des mesures prises au cours de l'année et une mise à jour de ce plan d'action pour l'année qui débute.

Conformément à cette disposition, le ministère de l'Enseignement supérieur (ci-après nommé « Ministère ») présente le bilan 2023-2024 ainsi que la mise à jour 2024-2025 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2026, intitulé *L'enseignement supérieur : une voie vers la participation active des personnes handicapées au développement économique, social, culturel et durable du Québec* (ci-après nommé « Plan d'action »). Il est à noter que les sections introductives de ce plan d'action n'ont pas été reproduites dans le présent document afin d'en alléger le contenu.

L'exercice permet d'abord de faire état des réalisations de la dernière année, puis de jauger dans quelle mesure les engagements inscrits dans le Plan d'action permettent effectivement d'améliorer l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes en situation de handicap au sein des réseaux de l'enseignement supérieur du Québec ainsi que de celles qui sont employées par le Ministère. Ce faisant, il rend possible la bonification des modalités d'action du Ministère et témoigne de sa volonté de poursuivre ses efforts pour contribuer à la pleine participation et à l'épanouissement personnel et professionnel des personnes en situation de handicap dans la société québécoise.

2. Élaboration du Plan d'action et suivi de la mise en œuvre

2.1. Comité de suivi

Le Plan d'action a été élaboré en collaboration avec les membres d'un comité de suivi composé de représentantes et de représentants de plusieurs directions du Ministère et des services gouvernementaux partagés avec le ministère de l'Éducation. Ces membres participent également au suivi de la mise en œuvre du Plan d'action, notamment à la préparation du présent document.

Le répondant du Ministère auprès de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) est responsable de la coordination et du suivi du Plan d'action.

Le comité de suivi est composé du coordonnateur et de membres représentant les directions énumérées ci-dessous.

Bureau de la sous-ministre

- Direction de l'adéquation formation-emploi (DAFE)
- Direction de la performance ministérielle (DPM)
- Direction des politiques, de la veille et de l'amélioration continue (DPVAC) [coordination]
- Direction des ressources humaines (DRH)
- Direction du Secrétariat général et bureau de la sous-ministre (DSGBSM)

Sous-ministériat de l'accessibilité, de la réussite et de l'expérience étudiante

- Direction des affaires étudiantes et de la diversité (DAED)
- Direction des programmes, des bourses et du soutien financier (DPBSF), remplaçant la Direction des programmes d'accessibilité financière aux études et des recours (DPAFER)
- Direction des relations avec les Premières Nations et les Inuit (DRPNI)
- Direction de la stratégie et de la capacité d'accueil (DSCA)

Sous-ministériat du financement, du budget et des infrastructures

- Direction de l'expertise et du développement des infrastructures (DEDI)

Sous-ministériat des affaires collégiales et des interventions régionales

- Direction de la formation générale et préuniversitaire (DFGP)
- Direction de la formation technique (DFT)
- Direction des interventions régionales et du maillage (DIRM)
- Direction des relations du travail et des négociations (DRTN)

Sous-ministériat des affaires universitaires, de la recherche et de la transformation numérique

- Direction de l'architecture, de la gouvernance et du financement des ressources informationnelles (DAGFRI), remplaçant la Direction de la gouvernance et du financement des ressources informationnelles (DGFRI)
- Direction du développement et de l'entretien des systèmes (DDES)
- Direction de l'enseignement universitaire (DEU)
- Direction de la recherche et de l'innovation en enseignement supérieur (DRIES)
- Direction de la sécurité de l'information (DSI)
- Direction de la transformation numérique (DTN)

Services partagés

- Direction de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique (DAIPRPE)
- Direction générale des communications (DGC)
- Direction du service à la clientèle (DSC)
- Direction des services aux occupants (DSO), remplaçant la Direction des services aux occupants et de l'évolution des milieux de travail (DSOEMT)

2.2. Comité-conseil

Un comité-conseil ministériel à l'égard des personnes en situation de handicap a également été mis sur pied. Il a le mandat de permettre la consultation de ces personnes de même que celles qui les représentent en ce qui a trait aux obstacles auxquels elles font face et aux moyens trouvés pour les amoindrir ou les éliminer. Cette instance offre un lieu d'échanges sécuritaire permettant de nommer les enjeux, les besoins et les préoccupations de ces personnes en vue de déterminer des solutions et des priorités en matière de politiques publiques. Tout membre du personnel ayant un handicap visible ou invisible, des limitations fonctionnelles physiques ou cognitives ou tout autre handicap ou encore tout individu vivant avec une personne en situation de handicap ou fournissant des soins à une telle personne peut faire partie de ce comité-conseil.

Actuellement, ce comité-conseil regroupe neuf personnes issues de plusieurs unités administratives du Ministère et y participant sur une base volontaire, selon une approche inclusive et participative. Il a été consulté lors de l'élaboration du Plan d'action ainsi que dans le cadre de l'exercice ayant mené à la publication du présent document.

2.3. Adoption du Plan d'action

Ce bilan et cette mise à jour du Plan d'action ont été adoptés le 18 novembre 2024 par M^{me} Paule De Blois, sous-ministre de l'Enseignement supérieur. Ce document est accessible en format électronique sur le site Web gouvernemental Québec.ca. Il est également offert en format imprimé ou adapté, sur demande, au coordonnateur des services aux personnes handicapées pour le Ministère et répondant ministériel auprès de l'OPHQ.

3. Bilan 2023-2024

L'établissement de ce bilan a permis de jauger les effets concrets des engagements pris l'année dernière en ce qui concerne l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes en situation de handicap au sein des réseaux de l'enseignement supérieur ainsi que parmi le personnel du Ministère. La présente section expose, par secteur d'activité, les actions dont l'échéance était en 2023-2024 ou qui sont dites en continu.

3.1. Aperçu des engagements

Le Plan d'action se décline en 43 actions, dont 29 avaient une échéance en 2023-2024 ou sont mises en œuvre de façon continue. Aucune action liée au secteur de la communication ne présentait une échéance en 2023-2024. Le tableau ci-dessous ne fait donc état d'aucun objectif ni d'aucune action pour ce secteur. Des initiatives de communication sont néanmoins en cours de développement et seront mises en œuvre ultérieurement, conformément aux délais établis dans le Plan d'action.

Secteur	Nombre d'objectifs	Nombre d'actions
Mission du Ministère		
Accès aux études supérieures, à la réussite et aux transitions	12	19
Services à la population		
Communication	0	0
Traitement des plaintes	1	1
Gestion		
Accessibilité des lieux et processus d'approvisionnement	7	8
Coordination gouvernementale	1	1

3.2. Actions liées à l'accès aux études supérieures, à la réussite et aux transitions

Obstacle Lors de l'élaboration d'une mesure gouvernementale touchant les réseaux de l'enseignement supérieur comme une loi, un règlement, une politique, une stratégie, un plan ou une mesure, de nouveaux obstacles peuvent être créés si la clause d'impact prévue à l'article 61.2 de la *Loi* n'est pas appliquée.

Objectif Appliquer la clause d'impact de façon systématique à tous les projets émanant du Ministère pour les réseaux de l'enseignement supérieur.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Sensibiliser le personnel du Ministère à l'application du processus organisationnel de prise en compte des principes de développement durable et autres obligations légales qui intègrent l'application de la clause d'impact sur le thème de l'intégration sociale et de l'accès aux ressources et aux services pour les personnes en situation de handicap lors de l'élaboration d'une mesure gouvernementale.	Proportion du personnel ayant suivi la formation <i>Prise en compte des principes de développement durable et des obligations légales dans les actions ministérielles</i> (bloc 2)	DPVAC	Mars de chaque année	En continu Au 31 mars 2024, la proportion du personnel du Ministère ayant suivi la formation était de 13,26 % (83 sur 626).

Obstacle Les mesures de soutien et les services disponibles en milieu collégial et universitaire pour répondre aux besoins des personnes étudiantes en situation de handicap sont parfois méconnus, ce qui peut nuire à la poursuite des études à l'enseignement supérieur et retarder les possibilités de soutien.

Objectif Promouvoir auprès des personnes en situation de handicap, de leurs parents et de leur communauté les mesures de soutien et les services disponibles pour faciliter l'accessibilité aux études supérieures de ces personnes.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Mettre en place une campagne d'information au sujet des études à l'enseignement supérieur visant notamment à faire connaître les mesures de soutien et les services pour faciliter l'accès à l'enseignement supérieur des personnes en situation de handicap.	Date de diffusion de la campagne d'information	DAED	Mars de chaque année	Abandonnée La campagne est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Obstacle L'augmentation du nombre de personnes étudiantes en situation de handicap dans les établissements d'enseignement supérieur entraîne des répercussions sur l'organisation locale des services dans les collèges et les universités et la disponibilité des services et des ressources pour soutenir leur persévérance et leur réussite.

Objectif Favoriser l'accessibilité et la disponibilité des services et des ressources en soutien à l'intégration et à la réussite des personnes étudiantes en situation de handicap.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Soutenir financièrement les établissements d'enseignement supérieur pour permettre l'organisation et l'offre de services et de ressources de soutien à l'intégration et à la réussite adéquats pour les personnes étudiantes en situation de handicap.	Montants alloués	DAED	Mars de chaque année	<p>En continu</p> <p>Les montants alloués via les annexes budgétaires spécifiques des régimes budgétaires et financiers 2023-2024 se déclinent comme suit :</p> <p>Collèges publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accessibilité au collégial : 16,60 M\$ ▪ Soutien à la réussite : 15,16 M\$ <p>Collèges privés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accessibilité au collégial : 2,90 M\$ ▪ Soutien à la réussite : 1,30 M\$ <p>Universités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutien à l'intégration : 15,80 M\$
Soutenir financièrement les établissements d'enseignement collégial pour mettre en place des activités visant le soutien à la réussite scolaire des personnes étudiantes en situation de handicap.	Montants alloués	DAED	Mars de chaque année	<p>En continu</p> <p>Le montant alloué pour le soutien à la réussite est de 15,16 M\$.</p>

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Soutenir financièrement les centres collégiaux de soutien à l'intégration (CCSI) offrant aux cégeps et aux collèges privés subventionnés des services pour favoriser l'accueil, l'intégration et l'inclusion des personnes étudiantes en situation de handicap.	Montant total alloué pour soutenir les CCSI	DAED	Mars de chaque année	<p>En continu</p> <p>Entente pluriannuelle pour chacun des CCSI (du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2025) : 3,67 M\$ annuellement.</p> <p>Le CCSI de l'Ouest coordonne le prêt d'équipements techniques et d'équipements spécialisés, tels que des chaises et des bureaux adaptés ou des lève-personnes, qui soutiennent les personnes étudiantes en situation de handicap dans le cadre de leurs études.</p>
Soutenir les CCSI et l'Association québécoise interuniversitaire des conseillers aux étudiants en situation de handicap (AQICESH) pour l'élaboration d'un portrait statistique de la population étudiante en situation de handicap dans le réseau de l'enseignement collégial et universitaire en vue de mieux orienter les actions et de répondre aux besoins de cette dernière.	Publication des rapports statistiques par les CCSI et l'AQICESH en fonction des termes de l'entente	DAED	Mars de chaque année	<p>En continu</p> <p>Les portraits statistiques ont été validés et publiés selon les termes de l'entente.</p>

Obstacle La complexité et la charge de travail qu'exigent les études postsecondaires ainsi que les pratiques pédagogiques utilisées peuvent engendrer des difficultés particulières pour les étudiantes et étudiants en situation de handicap et avoir un effet négatif en matière d'inclusion et de réussite scolaire de ces personnes.

Objectif Favoriser la création et le maintien de milieux inclusifs et favorables à la réussite et à l'épanouissement des étudiantes et étudiants en situation de handicap ainsi que le développement et l'adoption de pratiques inclusives.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Élaborer et publier un guide pratique à l'intention des établissements d'enseignement supérieur pour les soutenir, notamment dans l'adoption ou la mise à jour d'une politique institutionnelle pour favoriser l'accessibilité, l'inclusion et le soutien aux étudiantes et étudiants en situation de handicap. Ce guide inclura également une section sur les approches inclusives et des mécanismes de bonnes pratiques pour les personnes en situation de handicap au regard des transitions interordres.	Publication du guide	DAED	Automne 2023	<p>Réalisée</p> <p>Le guide a été publié en janvier 2024. Par la suite, le Ministère a reçu des rétroactions positives de ses partenaires des réseaux collégial et universitaire. En effet, il ressort des principaux commentaires sur le sujet qu'il est intéressant de disposer d'un outil qui rassemble les informations pertinentes pour soutenir les personnes étudiantes en situation de handicap ou présentant des besoins particuliers. De plus, les partenaires se sont montrés satisfaits quant à la précision des informations fournies et à l'autonomie accordée aux établissements d'enseignement supérieur.</p>

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Élaborer et publier un modèle de politique institutionnelle pour favoriser l'accessibilité, l'inclusion et le soutien à la population étudiante en situation de handicap.	Publication du modèle de politique institutionnelle	DAED	Automne 2023	Réalisée Le modèle de politique institutionnelle a été publié en janvier 2024.
Soutenir financièrement la tenue d'un événement, organisé par un partenaire du Ministère – l'AQICESH – et réunissant les conseillères et conseillers en soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap des universités québécoises sur le thème de l'inclusion.	Montant alloué pour la tenue de l'événement	DAED	Été 2023	Réalisée Le montant alloué est de 5 000 \$.

Obstacle Les lieux de formation et les espaces d'études peuvent être difficiles d'accès ou mal adaptés pour les personnes en situation de handicap.

Objectif Améliorer l'accès et l'adaptation des lieux de formation et des espaces d'études pour mieux répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et ainsi favoriser leur inclusion et leur réussite scolaire.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Ajouter un critère de priorisation d'accessibilité universelle à l'annexe 1011 du Régime budgétaire et financier des cégeps – Année scolaire 2023-2024 dans le but de favoriser le financement des projets en lien avec l'amélioration et l'adaptation des lieux de formation.	Ajout du critère à l'annexe <i>Adéquation entre chaque projet d'aménagement et l'amélioration ou le maintien de l'accessibilité</i>	DEDI	Juin 2023	Réalisée Les cégeps qui déposent des projets en lien avec l'accessibilité universelle, en vertu de l'annexe 1011, se verront attribuer une meilleure cote pour ce critère de priorisation particulier aux fins d'obtention d'une aide financière de la part du Ministère (selon les crédits disponibles). Bien qu'il ne soit pas mentionné dans le Plan d'action, l'équivalent a été appliqué aux universités qui déposent des projets en lien avec l'accessibilité universelle en vertu des annexes E-021, E-026 et E-030 du Régime budgétaire d'investissement des universités – Année 2024-2025.

Obstacle La transition du secondaire vers le collégial représente plusieurs défis pour les personnes en situation de handicap souhaitant poursuivre leurs études à l'enseignement supérieur. Le contexte, les pratiques et les services au collégial diffèrent de ceux au secondaire, ce qui peut nuire à l'accessibilité et à leur intégration.

Objectif Favoriser une transition harmonieuse des personnes en situation de handicap du secondaire vers le collégial.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Participer aux travaux du comité interministériel sur les aides technologiques à l'information et à la communication (ATIC), dont le mandat est de proposer des solutions pour éviter les bris de services avant, pendant et après le parcours scolaire (le comité est coordonné par le ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS] et réunit aussi le ministère de l'Éducation [MEQ]).	Participation aux travaux du comité	DAED	Hiver 2024	Partiellement réalisée L'échéance pour le dépôt du rapport final est reportée à l'automne 2024.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
<p>Soutenir la recherche et le partage d'expertises portant sur la réussite et sur les bonnes pratiques en la matière par le financement du projet Transitions réussies vers les études supérieures : un défi interordres.</p> <p><i>N. B. : L'action correspond à la mesure 4.5 du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur (PARES) et est complémentaire de la mesure 2.2 du Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur (PASME).</i></p>	Participation aux rencontres de suivi – rapport annuel	DAED	Mars de chaque année	<p>En continu</p> <p>La fin du projet est reportée à l'été 2025.</p> <p>Le Ministère participe aux rencontres. Le rapport annuel a été publié en mars 2024.</p> <p>Le montant total du financement pour ce projet est de 3 750 000 \$, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 250 000 \$ en 2021-2022; ▪ 1 200 000 \$ en 2022-2023; ▪ 1 295 000 \$ en 2023-2024; ▪ 5 000 \$ en 2024-2025.

Obstacle	La transition du collégial vers l'université peut représenter plusieurs défis pour les étudiantes et étudiants en situation de handicap, ce qui peut nuire à la poursuite de leurs études à l'enseignement supérieur.
Objectif	Sensibiliser les établissements collégiaux et universitaires à l'importance de favoriser une transition harmonieuse pour les étudiantes et étudiants en situation de handicap de l'enseignement collégial vers l'université.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Soutenir l'élaboration d'un wiki sur les aides technologiques pour les intervenantes et intervenants des réseaux collégial et universitaire afin d'assurer une concordance dans les pratiques auprès des personnes étudiantes en situation de handicap.	Montant du financement attribué	DAED	Mars 2024	Réalisée L'élaboration de l'outil (wiki) a été financée.

Obstacle	La préparation et l'intégration en stage et sur le marché du travail peuvent représenter plusieurs défis et obstacles pour les personnes étudiantes en situation de handicap.
Objectif	Soutenir les initiatives des établissements d'enseignement supérieur qui visent à outiller et à accompagner les personnes étudiantes en situation de handicap en prévision de leur intégration en stage et sur le marché du travail.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Soutenir les projets dans les établissements d'enseignement supérieur afin de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des personnes étudiantes en situation de handicap.	Nombre de projets mis en place	DAED	Mars 2024	Réalisée Deux projets ont été mis en place : le projet Accompagnement personnalisé pour la transition vers l'emploi (APTE) du CCSI de l'Ouest ainsi que le Programme d'accompagnement à la nouvelle adaptation aux compétences en hautes études (PANACHE) de l'Université du Québec à Chicoutimi.
Participer à une démarche de type Transition de l'école à la vie active (TEVA) au postsecondaire afin d'outiller davantage les établissements d'enseignement supérieur quant au soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap pour préparer leur transition vers le marché du travail.	Participation du Ministère à la démarche de type TEVA	DAED	En cours et se poursuivra en 2023-2024	En cours Le Ministère participe au comité national TEVA afin de recueillir et de partager de bonnes pratiques. Il a d'ailleurs pris part à la rencontre nationale qui a eu lieu en mai 2024.

Obstacle

Le rapport *Évaluation de l'efficacité de la politique gouvernementale à part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*, daté d'octobre 2021, mentionne que le personnel encadrant la pratique d'activités de loisirs, de sport, de tourisme et de culture n'est pas adéquatement formé pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.

Objectif

Sensibiliser les établissements d'enseignement qui offrent des programmes de formation en matière de tourisme, de gestion hôtelière, de culture, de loisirs et de sport à l'importance d'inclure des contenus sur les caractéristiques et les besoins des personnes en situation de handicap.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
En collaboration avec l'OPHQ, transmettre aux établissements d'enseignement concernés les constats et la recommandation issus du rapport afin de leur permettre d'en tenir compte dans leurs travaux d'adaptation des programmes et de la formation continue.	Communication aux établissements	DFT, DEU	Décembre 2023	Réalisée À l'été 2023, le Ministère a transmis au président du Bureau de coopération interuniversitaire ainsi qu'aux gestionnaires des collèges concernés une communication visant à sensibiliser les établissements d'enseignement qui offrent des programmes de formation en matière de tourisme, de gestion hôtelière, de culture, de loisirs et de sport à l'importance d'inclure des contenus sur les caractéristiques et les besoins des personnes en situation de handicap ainsi que de soutenir des initiatives en ce sens.

Obstacle	Les obstacles vécus par les étudiantes et étudiants en situation de handicap et leur famille peuvent ne pas faire l'objet d'une vision commune et d'actions concertées pour remédier à ces obstacles.
Objectif	Poursuivre l'instauration d'un moyen de communication souple entre les différents acteurs de l'enseignement supérieur afin de faciliter la concertation et de favoriser le développement d'une vision commune des obstacles vécus par les personnes étudiantes en situation de handicap et leur famille, ainsi que des solutions à mettre en œuvre pour y remédier.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Assurer la poursuite des travaux du comité consultatif pour les personnes étudiantes en situation de handicap, dont le mandat est d'échanger et de collaborer à la mise en œuvre de plusieurs projets structurants ayant un impact sur la population étudiante en situation de handicap (le comité est coordonné par le Ministère et il réunit les réseaux de l'enseignement supérieur et les partenaires du Ministère).	Taux de participation des instances participant au comité	DAED	Mars de chaque année	En continu Le taux de participation moyen est de 88 %.

Obstacle Selon le rapport de mise en œuvre de la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*, les données démontrent que les femmes en situation de handicap sont plus souvent victimes de violence sexuelle que celles n'ayant pas d'incapacité. De plus, elles rencontrent davantage d'obstacles lorsqu'elles demandent de l'aide.

Objectif Sensibiliser l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur à l'importance de tenir compte des personnes en situation de handicap dans la mise en œuvre de leur politique qui a pour objectif de prévenir et de combattre les violences à caractère sexuel.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Évaluer la faisabilité d'établir un partenariat avec un organisme qualifié afin d'outiller les intervenantes et intervenants des établissements d'enseignement supérieur sur les enjeux pouvant être rencontrés par les personnes étudiantes en situation de handicap en lien avec les violences à caractère sexuel.	Évaluation de la faisabilité	DAED	Mars 2024	Réalisée La faisabilité a été confirmée. Une suite est prévue dans la mise à jour du Plan d'action, présentée à la section suivante.

Obstacle	Les mesures d’accommodement offertes aux personnes étudiantes en situation de handicap dans le cadre des programmes de l’Aide financière aux études ne sont pas toujours adaptées à leur situation.
Objectif	Offrir des mesures de soutien adaptées et équitables aux personnes étudiantes en situation de handicap dans le cadre des programmes de l’Aide financière aux études.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Réviser les critères d’admissibilité et les mesures offertes aux personnes étudiantes en situation de handicap dans le cadre des programmes de l’Aide financière aux études en conformité avec la définition d’une personne handicapée selon la <i>Loi</i> .	Modifications apportées au volet « Étudiants en situation de handicap » du <i>Règlement sur l’aide financière aux études</i> (RLRQ, chapitre A-13.3, r. 1) Date de mise à jour du <i>Règlement</i>	DPAFER	Mars 2026	Réalisée Le Règlement modifiant le <i>Règlement sur l’aide financière aux études</i> a été adopté le 3 avril 2024 (décret 699-2024 de la <i>Gazette officielle</i> du Québec, publié le 17 avril 2024). Les modifications apportées portent notamment sur la définition du terme « déficience fonctionnelle majeure » ainsi que le processus d’attribution des mesures d’accommodement prévues. Elles visent : <ul style="list-style-type: none"> ▪ à assurer une application équitable de ces mesures à l’ensemble de la clientèle (déficience physique ou mentale); ▪ à favoriser une évaluation basée sur l’incapacité de même que sur les obstacles et non sur le diagnostic;

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
				<ul style="list-style-type: none"> à mieux adapter la couverture aux besoins réels des personnes étudiantes. <p>Les modifications seront mises en œuvre à compter de l'année d'attribution 2024-2025.</p>

3.3. Actions liées aux services à la population

3.3.1. Communication

Toutes les actions liées à la communication ont une échéance qui dépasse l'année 2023-2024. C'est pourquoi le présent bilan ne fait état d'aucune d'elles. Il est à noter toutefois que des initiatives de communication sont en cours de développement et seront mises en œuvre ultérieurement, conformément aux délais établis dans le Plan d'action.

3.3.2. Traitement des plaintes

Obstacle	L'information sur le nombre de plaintes reçues, leur nature et celles traitées annuellement relativement aux obstacles que peuvent rencontrer les personnes en situation de handicap dans leurs interactions avec le Ministère et les établissements des différents réseaux est méconnue.
Objectif	Faire connaître le nombre de plaintes reçues et traitées annuellement relativement aux obstacles rencontrés par les personnes en situation de handicap.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Diffuser dans le bilan annuel du Plan d'action le nombre de plaintes reçues, leur nature et celles traitées annuellement.	Nombre de plaintes reçues et traitées Bilan de la nature des plaintes	DAIP	Mars de chaque année	En continu Dans l'outil de gestion des plaintes, 79 plaintes sont associées à la case « Élève handicapé ou ayant des besoins particuliers (HDAA) » pour l'année 2023-2024 (117 en 2022-2023).

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
				<p>De ce nombre, 68 plaintes concernaient l'Aide financière aux études. Elles se répartissaient comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 39 plaintes portaient sur le calcul du montant d'aide financière à accorder, dont 4 étaient fondées; ▪ 9 plaintes étaient liées au délai de traitement, dont 5 étaient fondées; ▪ 8 plaintes avaient trait au recouvrement, aucune n'étant fondée; ▪ 1 plainte fondée portait sur l'accès téléphonique; ▪ 11 plaintes étaient non fondées, dont 5 portant sur des sujets divers et 6 concernant les services offerts par un établissement d'enseignement. <p><i>N. B. : Ces données ont été relevées à un moment déterminé (27 mai 2024) et ne concernent que les plaintes adressées au Ministère.</i></p>

3.4. Actions menées à titre de gestionnaire d'un organisme public

3.4.1. Accessibilité et inclusion au Ministère

Obstacle	Lors de l'élaboration d'un projet au Ministère, l'application de la clause d'impact prévue à l'article 61.2 de la <i>Loi</i> peut être oubliée et de nouveaux obstacles peuvent être créés.
Objectif	Appliquer la clause d'impact de façon systématique à tous les projets du Ministère.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Sensibiliser le personnel du Ministère à l'application du processus organisationnel de prise en compte des principes de développement durable et autres obligations légales qui intègrent l'application de la clause d'impact sur le thème de l'intégration sociale et de l'accès aux ressources et aux services pour les personnes en situation de handicap lors de l'élaboration des projets du Ministère.	Proportion du personnel ayant suivi la formation <i>Prise en compte des principes de développement durable et des obligations légales dans les actions ministérielles</i> (bloc 2)	DPVAC	Mars de chaque année	En continu Au 31 mars 2024, la proportion du personnel du Ministère ayant suivi la formation était de 13,26 % (83 sur 626).

Obstacle	Les lieux et les espaces de travail peuvent être difficiles d'accès ou être mal adaptés pour les personnes en situation de handicap.
Objectif	Identifier les obstacles rendant difficile l'accès aux bâtiments pour les personnes en situation de handicap et la localisation de ces lieux afin de les transmettre aux propriétaires des lieux.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Transmettre à la Société québécoise des infrastructures (SQI) les lieux identifiés.	Proportion de lieux identifiés transmis à la SQI	DSOEMT	Mars de chaque année	En continu Aucun lieu n'a été désigné comme problématique au cours de l'année concernée.

Obstacle Les personnes handicapées peuvent avoir de la difficulté à trouver un emploi stable et favorisant l'intégration professionnelle et sociale, particulièrement celles disposant de compétences sans détenir de diplôme reconnu.

Objectif Favoriser l'embauche de personnes handicapées, leur intégration et leur maintien en emploi.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Adapter les conditions d'administration des moyens d'évaluation lors des processus de sélection.	Taux de demandes d'adaptation des conditions d'administration des moyens d'évaluation acceptées	DRH	Mars de chaque année	En continu La DRH analyse les demandes d'adaptation qu'elle reçoit et y donne suite. Du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, elle a reçu trois demandes d'adaptation et elles ont toutes été acceptées.
Adapter le poste de travail en fonction de la nature du handicap.	Taux de demandes d'adaptation du poste de travail acceptées	DSOEMT	Mars de chaque année	En continu Aucune demande d'adaptation n'a été reçue.

Objectif Augmenter le taux de participation du Ministère à DuoEmploi.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Sensibiliser les gestionnaires, à l'occasion de la journée DuoEmploi, aux profils de personnes handicapées pouvant être disponibles pour les stages afin de les inciter à inscrire leur direction à l'événement.	Activité de sensibilisation tenue	DRH	Mars 2024	<p>En cours</p> <p>DuoEmploi se déroulera du 1^{er} au 7 juin 2024, durant la Semaine québécoise des personnes handicapées.</p> <p>L'information sur l'événement a été diffusée via un bulletin « Infogestionnaire » (bulletin d'information s'adressant au personnel cadre du Ministère) le 2 avril 2024.</p> <p>Deux membres du personnel ont signifié leur intérêt pour parrainer une ou un stagiaire.</p>

Obstacle L'obligation d'assurer l'accessibilité aux personnes en situation de handicap dans le processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services peut être méconnue ou mal comprise.

Objectif Faire connaître les obligations liées à l'article 61.3 de la *Loi* afin de s'assurer que celles-ci sont respectées.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Diffuser de l'information auprès de l'ensemble du personnel et des gestionnaires rappelant les obligations prévues à l'article 61.3 de la <i>Loi</i> à tout moment opportun, particulièrement lors de travaux de déménagement et de réaménagement.	Information diffusée	Comité de suivi	Mars 2024	Réalisée Le 28 mars 2024, une manchette à ce sujet a été publiée dans le fil d'actualité du Ministère et les membres du comité de suivi ont été appelés à diffuser l'information dans leurs unités administratives.
	Ajout de l'information dans une section de l'intranet	DGC avec la direction concernée (à définir)	Mars 2025	En cours L'information sera ajoutée à une section de l'intranet, ainsi que le prévoit l'échéance de mars 2025.

Obstacle	Les obstacles rencontrés par les membres du personnel handicapé du Ministère dans le cadre de leur travail peuvent être méconnus, mal compris ou ne pas faire l'objet d'un suivi suffisant.
Objectif	Assurer la mise à jour, sur une base annuelle, des obstacles rencontrés par les membres du personnel handicapé au Ministère ainsi que le suivi des actions réalisées en vue de les réduire.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Définir une marche à suivre pour permettre de répertorier et de documenter adéquatement les obstacles rencontrés par les personnes handicapées chaque année, en collaboration avec le comité de suivi et le comité-conseil.	Marche à suivre définie	DPVAC	Mars 2024	Partiellement réalisée Une marche à suivre a été développée et est en cours de validation. Néanmoins, les principes qui la sous-tendent sont déjà mobilisés dans le cadre des travaux en cours.

Objectif Améliorer la marche à suivre pour assurer la sécurité des personnes en situation de handicap lors de situations particulières (ex. : situations d'urgence, de santé publique, de sécurité publique).

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Définir la procédure à suivre pour assurer la sécurité des personnes en situation de handicap lors des situations particulières.	Procédure définie	Comité de suivi Comité-conseil	Mars 2026	<p>Réalisée</p> <p>Une procédure était déjà en place. Elle se décline comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La DRH est chargée de maintenir à jour la liste des membres du personnel à mobilité réduite et de la partager avec l'équipe responsable des mesures d'urgence. ▪ À leur embauche, les personnes en situation de handicap sont informées par courriel des procédures à suivre lors d'une situation d'urgence et de la façon d'accéder aux informations et à la documentation nécessaires. ▪ Cette procédure précise également les modalités d'évacuation par le service des incendies.

3.4.2. Coordination gouvernementale

Obstacle Les démarches à effectuer par les personnes handicapées et leur famille pour accéder aux programmes, aux mesures et aux services qui leur sont destinés peuvent s'avérer complexes et difficiles.

Objectif Simplifier les démarches d'accès aux programmes destinés aux personnes handicapées et à leur famille.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Bilan
Collaborer aux différents chantiers de l'OPHQ visant l'élaboration de moyens concrets pour soutenir la simplification des démarches d'accès aux programmes, aux mesures et aux services destinés aux personnes handicapées et à leur famille.	Participation du Ministère au comité directeur du Projet de simplification des démarches d'accès	DPVAC Coll. : DAED, DPAFER et DSOA	En continu avec reddition de comptes annuelle	En cours Le Ministère participe activement au comité directeur du Projet de simplification des démarches d'accès. Il contribue également aux travaux et aux comités qui en découlent pour la mise en œuvre des chantiers 2 (Guichet d'accès unique) et 3 (Équipes dédiées).

4. Mise à jour 2024-2025

La présente section fait état de la bonification des modalités d'action effectuée par le Ministère en réponse au bilan ayant été dressé. Afin de faciliter le suivi, l'entièreté des actions sont reportées ci-dessous. Les actions réalisées en 2023-2024 sont mises en évidence par une trame grise. Les actions ou éléments d'action abandonnés ou remplacés sont barrés et les précisions nécessaires sont indiquées dans la colonne de droite.

4.1. Actions liées à l'accès aux études supérieures, à la réussite et aux transitions

Obstacle	Lors de l'élaboration d'une mesure gouvernementale touchant les réseaux de l'enseignement supérieur comme une loi, un règlement, une politique, une stratégie, un plan ou une mesure, de nouveaux obstacles peuvent être créés si la clause d'impact prévue à l'article 61.2 de la Loi n'est pas appliquée.
Objectif	Appliquer la clause d'impact de façon systématique à tous les projets émanant du Ministère pour les réseaux de l'enseignement supérieur.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Sensibiliser le personnel du Ministère à l'application du processus organisationnel de prise en compte des principes de développement durable et autres obligations légales qui intègrent l'application de la clause d'impact sur le thème de l'intégration sociale et de l'accès aux ressources et aux services pour les personnes handicapées dès l'idéation des interventions structurantes du Ministère et jusqu'à la mise en œuvre de celles-ci.	Proportion du personnel ayant suivi la formation <i>Prise en compte des principes de développement durable et des obligations légales dans les actions ministérielles</i> (bloc 2)	DPVAC	Mars de chaque année	Inchangée

Obstacle Les mesures de soutien et les services disponibles en milieu collégial et universitaire pour répondre aux besoins des personnes étudiantes en situation de handicap sont parfois méconnus, ce qui peut nuire à la poursuite des études à l'enseignement supérieur et retarder les possibilités de soutien.

Objectif Promouvoir auprès des personnes en situation de handicap, de leurs parents et de leur communauté les mesures de soutien et les services disponibles pour faciliter l'accessibilité aux études supérieures de ces personnes.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Mettre en place une campagne d'information au sujet des études à l'enseignement supérieur visant notamment à faire connaître les mesures de soutien et les services pour faciliter l'accès à l'enseignement supérieur des personnes en situation de handicap.	Date de diffusion de la campagne d'information	DAED	Mars de chaque année	Abandonnée Les établissements d'enseignement supérieur étant déjà actifs en ce sens, le Ministère concentrera ses ressources sur d'autres actions.

Obstacle L'augmentation du nombre de personnes étudiantes en situation de handicap dans les établissements d'enseignement supérieur a des répercussions sur l'organisation locale des services dans les collèges et les universités et la disponibilité des services et des ressources pour soutenir leur persévérance et leur réussite.

Objectif Favoriser l'accessibilité et la disponibilité des services et des ressources en soutien à l'intégration et à la réussite des personnes étudiantes en situation de handicap.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Soutenir financièrement les établissements d'enseignement supérieur pour permettre l'organisation et l'offre de services et de ressources de soutien à l'intégration et à la réussite adéquats pour les personnes étudiantes en situation de handicap.	Montants alloués	DAED	Mars de chaque année	Inchangée
Soutenir financièrement les établissements d'enseignement collégial pour mettre en place des activités visant le soutien à la réussite scolaire des personnes étudiantes en situation de handicap.	Montants alloués	DAED	Mars de chaque année	Inchangée
Soutenir financièrement les CCSI offrant aux cégeps et aux collèges privés subventionnés des services pour favoriser l'accueil, l'intégration et l'inclusion des personnes étudiantes en situation de handicap.	Montant total alloué pour soutenir les CCSI	DAED	Mars de chaque année	Inchangée

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Soutenir les CCSI et l'AQICESH pour l'élaboration d'un portrait statistique de la population étudiante en situation de handicap dans le réseau de l'enseignement collégial et universitaire en vue de mieux orienter les actions et de répondre aux besoins de cette dernière.	Publication des rapports statistiques par les CCSI et l'AQICESH en fonction des termes de l'entente	DAED	Mars de chaque année	Inchangée

Obstacle	La complexité et la charge de travail qu'exigent les études postsecondaires ainsi que les pratiques pédagogiques utilisées peuvent engendrer des difficultés particulières pour les étudiantes et étudiants en situation de handicap et avoir un effet négatif en matière d'inclusion et de réussite scolaire de ces personnes.
Objectif	Favoriser la création et le maintien de milieux inclusifs et favorables à la réussite et à l'épanouissement des étudiantes et étudiants en situation de handicap ainsi que le développement et l'adoption de pratiques inclusives.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Élaborer et publier un guide pratique à l'intention des établissements d'enseignement supérieur pour les soutenir, notamment dans l'adoption ou la mise à jour d'une politique institutionnelle pour favoriser l'accessibilité, l'inclusion et le soutien aux étudiantes et étudiants en situation de handicap. Ce guide inclura également une section sur les approches inclusives et des mécanismes de bonnes pratiques pour les personnes en situation de handicap au regard des transitions interordres.	Publication du guide	DAED	Automne 2023	Réalisée
Mettre à jour, lorsque cela est nécessaire, le guide pratique à l'intention des établissements d'enseignement supérieur.	Au besoin, publication d'une mise à jour du guide	DAED	Mars de chaque année	Nouvelle action Le Ministère s'engage à mettre à jour, au besoin, le guide publié en fonction des modifications législatives ou réglementaires qui le concernent ainsi que des commentaires formulés et des besoins exprimés par les établissements d'enseignement supérieur.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Veiller à diffuser ce guide auprès des établissements d'enseignement supérieur.	Au moins trois présentations portant sur le guide réalisées dans les réseaux de l'enseignement supérieur	DAED	Mars de chaque année	Nouvelle action
Élaborer et publier un modèle de politique institutionnelle pour favoriser l'accessibilité, l'inclusion et le soutien à la population étudiante en situation de handicap.	Publication du modèle de politique institutionnelle	DAED	Automne 2023	Réalisée
Mettre à jour, lorsque cela est nécessaire, le modèle de politique institutionnelle publié pour favoriser l'accessibilité, l'inclusion et le soutien en ce qui a trait à la population étudiante en situation de handicap.	Au besoin, publication d'une mise à jour du modèle de politique institutionnelle	DAED	Mars de chaque année	Nouvelle action Le Ministère s'engage à mettre à jour, au besoin, le modèle de politique institutionnelle publié, de façon à tenir compte des modifications législatives ou réglementaires qui le concernent ainsi que des commentaires formulés par les établissements d'enseignement supérieur.
Soutenir financièrement la tenue d'un événement, organisé par un partenaire du Ministère – l'AQICESH – et réunissant les conseillères et conseillers en soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap des universités québécoises sur le thème de l'inclusion.	Montant alloué pour la tenue de l'événement	DAED	Été 2023	Réalisée

Obstacle	Les lieux de formation et les espaces d'études peuvent être difficiles d'accès ou mal adaptés pour les personnes en situation de handicap
Objectif	Améliorer l'accès et l'adaptation des lieux de formation et des espaces d'études pour mieux répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et ainsi favoriser leur inclusion et leur réussite scolaire.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Ajouter un critère de priorisation d'accessibilité universelle à l'annexe I011 du <i>Régime budgétaire et financier des cégeps – Année scolaire 2023-2024</i> dans le but de favoriser le financement des projets en lien avec l'amélioration et l'adaptation des lieux de formation.	Critère ajouté à l'annexe <i>Adéquation entre chaque projet d'aménagement et l'amélioration ou le maintien de l'accessibilité</i>	DEDI	Juin 2023	Réalisée
Intégrer des critères d'identification des lieux difficiles d'accès aux personnes en situation de handicap dans le nouvel outil <i>Gestion des infrastructures de l'enseignement supérieur</i>	Critères d'identification ajoutés à l'outil	DEDI	Mars 2026	Inchangée

Obstacle La transition du secondaire vers le collégial représente plusieurs défis pour les personnes en situation de handicap souhaitant poursuivre leurs études à l'enseignement supérieur. Le contexte, les pratiques et les services au collégial diffèrent de ceux au secondaire, ce qui peut nuire à l'accessibilité et à leur intégration.

Objectif Favoriser une transition harmonieuse des personnes en situation de handicap du secondaire vers le collégial.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Participer aux travaux du comité interministériel sur les ATIC, dont le mandat est de proposer des solutions pour éviter les bris de services avant, pendant et après le parcours scolaire (le comité est coordonné par le MSSS et réunit aussi le MEQ).	Participation aux travaux du comité	DAED	Automne 2024	Modifiée L'échéance a été modifiée en raison de la poursuite des travaux du comité, auquel le Ministère continue de participer.
Participer aux travaux du comité interministériel sur le trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), dont le mandat est de revoir la trajectoire de services et de diagnostic du TDAH qui s'inscrit dans le cadre de l'action 4.10 du Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026, <i>S'unir pour le mieux-être collectif</i> (le comité est coordonné par le MSSS).	Participation aux travaux du comité	DAED	Automne 2024	Inchangée

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
<p>Soutenir la recherche et le partage d'expertises portant sur la réussite et sur les bonnes pratiques en la matière par le financement du projet Transitions réussies vers les études supérieures : un défi interordres.</p> <p><i>N. B. : L'action correspond à la mesure 4.5 du PARES et est complémentaire de la mesure 2.2 du PASME.</i></p>	<p>Participation aux rencontres de suivi – rapport annuel</p> <p>Montant alloué au soutien à la recherche et au partage d'expertise</p>	<p>DAED</p> <p>DSCA</p>	<p>Mars de chaque année</p>	<p>Modifiée</p> <p>L'indicateur ne permettait pas de mesurer concrètement les réalisations. C'est pourquoi il a été modifié pour faire état du financement accordé aux projets de recherche et de partage d'expertise.</p> <p>De plus, la direction responsable de cette mesure n'est pas la DAED, mais plutôt la DSCA.</p>

Obstacle	La transition du collégial vers l'université peut représenter plusieurs défis pour les étudiantes et étudiants en situation de handicap, ce qui peut nuire à la poursuite de leurs études à l'enseignement supérieur.
Objectif	Sensibiliser les établissements collégiaux et universitaires à l'importance de favoriser une transition harmonieuse pour les étudiantes et étudiants en situation de handicap de l'enseignement collégial vers l'université.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Soutenir l'élaboration d'un wiki sur les aides technologiques pour les intervenantes et intervenants du réseau collégial et universitaire afin d'assurer une concordance dans les pratiques auprès des personnes étudiantes en situation de handicap.	Montant du financement attribué	DAED	Mars 2024	Réalisée
Financer et participer à l'organisation d'un colloque interordres réunissant des professionnels et intervenants du réseau collégial et universitaire.	Événement financé Participation du Ministère à l'événement	DAED	Juin 2024	Inchangée

Obstacle	La préparation et l'intégration en stage et sur le marché du travail peuvent représenter plusieurs défis et obstacles pour les personnes étudiantes en situation de handicap.
Objectif	Soutenir les initiatives des établissements d'enseignement supérieur qui visent à outiller et à accompagner les personnes étudiantes en situation de handicap en prévision de leur intégration en stage et sur le marché du travail.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Soutenir les projets dans les établissements d'enseignement supérieur afin de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des personnes étudiantes en situation de handicap.	Nombre de projets mis en place	DAED	Mars 2025	Prolongée Cette action est portée par le Ministère dans le cadre du Plan d'action jeunesse 2021-2024. Ce plan ayant été prolongé d'un an dans l'attente de l'élaboration du prochain, l'action se poursuivra pour la même durée.
Participer à une démarche de type TEVA au postsecondaire afin d'outiller davantage les établissements d'enseignement supérieur quant au soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap pour préparer leur transition vers le marché du travail.	Participation du Ministère à la démarche de type TEVA	DAED	En cours et se poursuivra en 2023-2024 Mars de chaque année	Modifiée L'action était déjà amorcée au moment de l'adoption du Plan d'action. Son échéance était prévue pour 2023-2024, mais les travaux à cet égard sont toujours en cours et doivent se poursuivre pour une durée indéterminée. L'échéance a donc été modifiée en conséquence.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Évaluer la faisabilité d'observer distinctement la situation en emploi des personnes étudiantes en situation de handicap diplômées au collégial et à l'université dans le cadre des enquêtes <i>Relance</i> ainsi que le budget requis pour ce faire.	Évaluation de la faisabilité réalisée	DAED, DAFE	Mars 2025	Inchangée

Obstacle Le rapport *Évaluation de l'efficacité de la politique gouvernementale à part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*, daté d'octobre 2021, mentionne que le personnel encadrant la pratique d'activités de loisirs, de sport, de tourisme et de culture n'est pas adéquatement formé pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.

Objectif Sensibiliser les établissements d'enseignement qui offrent des programmes de formation en matière de tourisme, de gestion hôtelière, de culture, de loisirs et de sport à l'importance d'inclure des contenus sur les caractéristiques et les besoins des personnes en situation de handicap.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Soutenir un organisme à but non lucratif pour offrir une formation au sein des établissements d'enseignement supérieur sur l'accueil et le service destinés aux personnes ayant une déficience, et ce, dans le cadre de programmes d'études liés aux domaines du tourisme, des loisirs, de l'hôtellerie, de la restauration, des agences de voyages, des forfaitistes et autres.	Nombre d'établissements au sein desquels la formation a été mise en place	DAED	Décembre 2024	Inchangée
En collaboration avec l'OPHQ, transmettre aux établissements d'enseignement concernés les constats et la recommandation issus du rapport afin de leur permettre d'en tenir compte dans leurs travaux d'adaptation des programmes et de la formation continue.	Communication aux établissements	DFT, DEU	Décembre 2023	Réalisée

Obstacle Les obstacles vécus par les étudiantes et étudiants en situation de handicap et leur famille peuvent ne pas faire l'objet d'une vision commune et d'actions concertées pour remédier à ces obstacles.

Objectif Poursuivre l'instauration d'un moyen de communication souple entre les différents acteurs de l'enseignement supérieur afin de faciliter la concertation et de favoriser le développement d'une vision commune des obstacles vécus par les personnes étudiantes en situation de handicap et leur famille, ainsi que des solutions à mettre en œuvre pour y remédier.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Assurer la poursuite des travaux du comité consultatif pour les personnes étudiantes en situation de handicap, dont le mandat est d'échanger et de collaborer à la mise en œuvre de plusieurs projets structurants ayant un impact sur la population étudiante en situation de handicap (le comité est coordonné par le Ministère et il réunit les réseaux de l'enseignement supérieur et les partenaires du Ministère).	Taux de participation des instances participant au comité	DAED	Mars de chaque année	Inchangée

Obstacle Selon le rapport de mise en œuvre de la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*, les données démontrent que les femmes en situation de handicap sont plus souvent victimes de violence sexuelle que celles n'ayant pas d'incapacité. De plus, elles rencontrent davantage d'obstacles lorsqu'elles demandent de l'aide.

Objectif Sensibiliser l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur à l'importance de tenir compte des personnes handicapées dans la mise en œuvre de leur politique qui a pour objectif de prévenir et de combattre les violences à caractère sexuel.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Évaluer la faisabilité d'établir un partenariat avec un organisme qualifié afin d'outiller les intervenantes et intervenants des établissements d'enseignement supérieur sur les enjeux pouvant être rencontrés par les personnes étudiantes en situation de handicap en lien avec les violences à caractère sexuel.	Évaluation de la faisabilité	DAED	Mars 2024	Réalisée
Soutenir le développement de matériel de formation pour le personnel des établissements d'enseignement supérieur en ce qui concerne les enjeux pouvant être rencontrés par les personnes étudiantes en situation de handicap en lien avec les violences à caractère sexuel et en assurer la diffusion.	Matériel de formation créé et diffusé	DAED	Mars de chaque année, jusqu'en 2027	Nouvelle action Cette action est ajoutée au Plan d'action à la suite de la réalisation de l'action 11.1.1. Une entente de service (2023-2027) a été signée avec la Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur de l'Université du Québec à Montréal.

Obstacle Les mesures d'accommodement offertes aux personnes étudiantes en situation de handicap dans le cadre des programmes de l'Aide financière aux études ne sont pas toujours adaptées à leur situation.

Objectif Offrir des mesures de soutien adaptées et équitables aux personnes étudiantes en situation de handicap dans le cadre des programmes de l'Aide financière aux études.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Réviser les critères d'admissibilité et les mesures offertes aux personnes étudiantes en situation de handicap dans le cadre des programmes de l'Aide financière aux études en conformité avec la définition d'une personne handicapée selon la <i>Loi</i> .	Modifications apportées au volet « Étudiants en situation de handicap » du <i>Règlement sur l'aide financière aux études</i> (RLRQ, chapitre A-13.3, r. 1) Date de mise à jour du <i>Règlement</i>	DPAFER	Mars 2026	Réalisée

4.2. Actions liées aux services à la population

4.2.1. Communication

Obstacle **Le site Web du Ministère n'est pas entièrement accessible aux personnes en situation de handicap.**

Objectif **Assurer l'accessibilité aux contenus du site Web du Ministère aux personnes en situation de handicap.**

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Finaliser la migration vers la plateforme Québec.ca des dernières informations appartenant au Ministère en assurant l'accessibilité aux contenus sur le site.	Migration complétée	DGC	Été 2024	Abandonnée Ce projet gouvernemental étant presque achevé, il n'apparaît pas nécessaire d'en maintenir le suivi dans le cadre du Plan d'action.

Objectif Optimiser l'accessibilité des documents téléchargeables s'adressant à la population en général ou à l'ensemble de la population étudiante pour en favoriser la consultation par les personnes en situation de handicap.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Élaborer une charte des bonnes pratiques, à faire entériner par les autorités ministérielles, pour mieux circonscrire l'application des principes d'accessibilité aux documents téléchargeables, en fonction de divers facteurs tels que le public cible, leur utilité réelle, leur durée de vie, les conditions d'application et les efforts consentis.	Charte entérinée	DGC	Mars 2026	Inchangée
Faire la promotion de cette charte auprès des unités administratives une fois entérinée et faire de la sensibilisation aux bonnes pratiques.	Liste des activités de promotion et de sensibilisation tenues	DGC	Mars de chaque année, une fois la charte entérinée	Modifiée La modification visait à corriger une erreur qui s'était glissée dans le Plan d'action. L'échéance de cette action ne devait pas se lire « Mars de chaque année ET une fois la charte entérinée », mais « Mars de chaque année, une fois la charte entérinée ».
En collaboration avec un fournisseur de services, mettre en place les actions nécessaires pour offrir une formation aux unités administratives appelées à diffuser des publications sur les plateformes numériques ainsi que de l'accompagnement pour rédiger et structurer dans Word des documents accessibles.	Formation offerte	DGC, DRH par l'entente de services partagés avec le MEQ	Mars 2026	Inchangée

4.2.2. Traitement des plaintes

Obstacle	L'information sur le nombre de plaintes reçues, leur nature et celles traitées annuellement relativement aux obstacles que peuvent rencontrer les personnes en situation de handicap dans leurs interactions avec le Ministère et les établissements des différents réseaux est méconnue.			
Objectif	Faire connaître le nombre de plaintes reçues et traitées annuellement relativement aux obstacles rencontrés par les personnes en situation de handicap.			
Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Diffuser dans le bilan annuel du Plan d'action le nombre de plaintes reçues, leur nature et celles traitées annuellement.	Nombre de plaintes reçues et traitées Bilan de la nature des plaintes	DAIPRPE	Mars de chaque année	Inchangée Le sigle « DAIP » est remplacé par « DAIPRPE » en raison du changement d'appellation de la direction.

4.3. Actions menées à titre de gestionnaire d'un organisme public

4.3.1. Accessibilité et inclusion au Ministère

Obstacle	Lors de l'élaboration d'un projet au Ministère, l'application de la clause d'impact prévue à l'article 61.2 de la <i>Loi</i> peut être oubliée et de nouveaux obstacles peuvent être créés
Objectif	Appliquer la clause d'impact de façon systématique à tous les projets du Ministère.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Sensibiliser le personnel du Ministère à l'application du processus organisationnel de prise en compte des principes de développement durable et autres obligations légales qui intègrent l'application de la clause d'impact sur le thème de l'intégration sociale et de l'accès aux ressources et aux services pour les personnes en situation de handicap lors de l'élaboration des projets du Ministère.	Proportion du personnel ayant suivi la formation <i>Prise en compte des principes de développement durable et des obligations légales dans les actions ministérielles</i> (bloc 2)	DPVAC	Mars de chaque année	Réalisée Cette action sera retirée du Plan d'action puisqu'il s'agit d'une répétition de la première action et que l'objectif est le même dans les deux cas, soit de faire en sorte que la clause d'impact soit appliquée de façon systématique à toutes les interventions structurantes du Ministère.

Obstacle Les lieux et les espaces de travail peuvent être difficiles d'accès ou être mal adaptés pour les personnes en situation de handicap.

Objectif Identifier les obstacles rendant difficile l'accès aux bâtiments pour les personnes en situation de handicap et la localisation de ces lieux afin de les transmettre aux propriétaires des lieux.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Mettre en place une façon de faire pour permettre aux personnes qui rencontrent des lieux difficiles d'accès pour les personnes en situation de handicap de les identifier et que ceux-ci soient rapportés à la SQI.	Façon de faire mise en place Ajout d'un hyperlien vers l'intranet diffusant la marche à suivre dans les documents d'accueil des nouveaux employés	DSO DRH	2026 2026	Inchangée Le sigle « DSOEMT » est remplacé par « DSO » en raison du changement d'appellation de la direction.
Transmettre à la SQI les lieux identifiés.	Proportion Nombre de lieux identifiés transmis soumis à l'attention de la SQI	DSO	Mars de chaque année	Inchangée Le libellé de l'indicateur a été modifié pour favoriser la cohérence. Le sigle « DSOEMT » est remplacé par « DSO » en raison du changement d'appellation de la direction.

Objectif **Soutenir l'adaptation des espaces de travail aux besoins des personnes en situation de handicap.**

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Diffuser auprès du personnel de l'information sur la marche à suivre pour obtenir de l'équipement adapté et aménager un espace de travail adapté aux besoins du personnel en situation de handicap.	Ajout d'un hyperlien vers l'intranet diffusant la marche à suivre dans les documents d'accueil des nouveaux membres du personnel	DRH	2026	Inchangée

Obstacle Les personnes handicapées peuvent avoir de la difficulté à trouver un emploi stable et favorisant l'intégration professionnelle et sociale, particulièrement celles disposant de compétences sans détenir de diplôme reconnu.

Objectif Favoriser l'embauche de personnes handicapées, leur intégration et leur maintien en emploi.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Adapter les conditions d'administration des moyens d'évaluation lors des processus de sélection.	Taux de demandes d'adaptation des conditions d'administration des moyens d'évaluation acceptées	DRH	Mars de chaque année	Inchangée
Adapter le poste de travail en fonction de la nature du handicap.	Taux de demandes d'adaptation du poste de travail acceptées	DSO	Mars de chaque année	Inchangée Le sigle « DSOEMT » est remplacé par « DSO » en raison du changement d'appellation de la direction.

Objectif Augmenter le taux de participation du Ministère à DuoEmploi.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Sensibiliser les gestionnaires, à l'occasion de la journée DuoEmploi, aux profils de personnes handicapées pouvant être disponibles pour les stages afin de les inciter à inscrire leur direction à l'événement.	Activité de sensibilisation tenue	DRH	Mars de chaque année	Modifiée L'échéance avait initialement été établie à mars 2024, alors que l'action doit avoir lieu chaque année, à l'occasion de la journée DuoEmploi. L'échéance a donc été modifiée en conséquence.
Identifier les types de postes facilitant la participation des personnes handicapées aux stages DuoEmploi offerts par le Ministère et les profils potentiels des personnes recherchées pour les stages offerts.	Portrait obtenu	Comité de suivi	Mars 2025	Inchangée

Obstacle L'obligation d'assurer l'accessibilité aux personnes en situation de handicap dans le processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services peut être méconnue ou mal comprise.

Objectif Faire connaître les obligations liées à l'article 61.3 de la *Loi* afin de s'assurer que celles-ci sont respectées.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Diffuser de l'information auprès de l'ensemble du personnel et des gestionnaires rappelant les obligations prévues à l'article 61.3 de la <i>Loi</i> à tout moment opportun, particulièrement lors de travaux de déménagement et de réaménagement.	Information diffusée	Comité de suivi	Mars 2024	Réalisée
	Ajout de l'information dans une section de l'intranet	DPVAC Coll. : DGC	Mars 2025	Inchangée La direction responsable de l'ajout de l'information dans une section de l'intranet n'est pas la DGC, mais la DPVAC. La DGC a été ajoutée à titre de collaboratrice.

Obstacle	Les obstacles rencontrés par les membres du personnel handicapé du Ministère dans le cadre de leur travail peuvent être méconnus, mal compris ou ne pas faire l'objet d'un suivi suffisant.
Objectif	Assurer la mise à jour, sur une base annuelle, des obstacles rencontrés par les membres du personnel handicapé au Ministère ainsi que le suivi des actions réalisées en vue de les réduire.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Définir une marche à suivre permettant d'abord de répertorier et de documenter adéquatement les obstacles rencontrés par les personnes handicapées chaque année, puis de suivre l'évolution de l'amélioration ou l'élimination des obstacles identifiés.	Marche à suivre définie	DPVAC Coll. : Comité de suivi et comité-conseil	Mars 2025	Modifiée L'action n'ayant été que partiellement accomplie, l'échéance a été reportée d'un an afin de terminer sa réalisation en concomitance avec l'action suivante, qui a été intégrée à celle-ci.
Définir une marche à suivre pour suivre l'évolution de l'amélioration ou l'élimination des obstacles identifiés, en collaboration avec le comité de suivi et le comité conseil.	Marche à suivre définie	DPVAC	Mars 2025	Intégrée à l'action précédente

Objectif Améliorer la marche à suivre pour assurer la sécurité des personnes en situation de handicap lors de situations particulières (ex. : situations d'urgence, de santé publique, de sécurité publique).

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
<p>Identifier les obstacles et les mesures d'adaptation potentielles lors de situations particulières, par exemple en cas d'urgence.</p> <p>Évaluer l'efficacité des mesures d'adaptation contenues dans la procédure actuelle visant à assurer la sécurité des personnes en situation de handicap en contexte d'urgence par rapport aux obstacles identifiés.</p>	<p>Obstacles et mesures d'adaptation potentielles définis</p> <p>Niveau d'adéquation entre les obstacles identifiés et les mesures d'adaptation</p>	Comité de suivi et comité-conseil	Mars 2025	<p>Modifiée</p> <p>Comme il a été expliqué dans la section du bilan, une procédure visant à assurer la sécurité des personnes en situation de handicap en contexte d'urgence existe déjà. Pour tenir compte de cet état de fait, tout en poursuivant le même objectif, l'action et l'indicateur ont été modifiés de façon à évaluer l'efficacité de cette marche à suivre. Cette modification permettra de jauger les niveaux de connaissance et de compréhension à l'égard des obstacles rencontrés dans des situations particulières.</p>
Définir la procédure à suivre pour assurer la sécurité des personnes en situation de handicap lors des situations particulières.	Procédure définie	Comité de suivi et comité-conseil	Mars 2026	Réalisée

4.3.2. Coordination gouvernementale

Obstacle Les démarches à effectuer par les personnes handicapées et leur famille pour accéder aux programmes, aux mesures et aux services qui leur sont destinés peuvent s'avérer complexes et difficiles.

Objectif Simplifier les démarches d'accès aux programmes destinés aux personnes handicapées et à leur famille.

Action	Indicateur	Responsables	Échéance	Mise à jour
Collaborer aux différents chantiers de l'OPHQ visant l'élaboration de moyens concrets pour soutenir la simplification des démarches d'accès aux programmes, aux mesures et aux services destinés aux personnes handicapées et à leur famille.	Participation du Ministère au comité directeur du Projet de simplification des démarches d'accès	DPVAC Coll. : DAED, DPBSF et DAGFRI	En continu avec reddition de comptes annuelle	Inchangée Le sigle « DPAFER » est remplacé par « DPBSF » et le sigle « DSOA » est remplacé par « DAGFRI » en raison des changements d'appellation des directions concernées.

5. Références

Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. RLRQ, chapitre E-20.1. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/E-20.1>

Loi sur le développement durable. RLRQ, chapitre D-8.1.1. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/d-8.1.1>

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2022). *Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026 – S'unir pour un mieux-être collectif.* Gouvernement du Québec. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-914-14W.pdf>

Ministère de l'Enseignement supérieur (2023a). *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2026 – L'enseignement supérieur : une voie vers la participation active des personnes handicapées au développement économique, social, culturel et durable du Québec.* Gouvernement du Québec. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/enseignement-superieur/publications/plan-action/handicapes/plan-action-handicapees-2023-2026.pdf>

Ministère de l'Enseignement supérieur (2023b). *Plan stratégique 2023-2027.* Gouvernement du Québec. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/enseignement-superieur/Plan-strategique/Plan-strategique-MES-2023-2027.pdf>

Ministère de l'Enseignement supérieur (2023c). *Régime budgétaire et financier des cégeps – Année scolaire 2023-2024.* Gouvernement du Québec. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/cegeps/services-administratifs/Regle-budgetaire-cegeps/regime-budgetaire-cegep-mai-2023.pdf>

Règlement sur l'aide financière aux études. RLRQ, chapitre A-13.3, r. 1. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/A-13.3,%20r.%201%20/>

